

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 janvier 2007, à 10h00, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	Alain Royer

Était absent :

Monsieur le conseiller	François Garon
------------------------	----------------

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés., et environ 10 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance spéciale du budget le 16 décembre et de la séance ordinaire du 16 décembre 2006
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 décembre 2006
 - 6.2 Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période 12 - décembre 2006
 - 6.3 Présentation des Comptes à payer - janvier 2007
 - 6.4 État des résultats au 31 décembre 2006
7. Dépôt de documents
8. Avis de motion
 - 8.1 Projet de règlement #232 modifiant les principaux usages permis dans les zones 11-A et 13-A définies au règlement de zonage numéro 122.
9. Règlements
 - 9.1 Adoption du règlement #229 visant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers
10. Résolutions :
 - 10.1 Renouvellement de la cotisation à l'Association des Directeurs municipaux du Québec
 - 10.2 Suivi biologique de la frayère en eau calme du lac Sergent – année 2007
 - 10.3 Octroi de contrat – mise en place d'un site Web
 - 10.4 Politique sur les frais de déplacements des élus
 - 10.5 Nomination d'un délégué au Comité local de sécurité public
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
 - 11.1 Consultation publique – 10 février 2007 à 10h00
12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance
15. Levée de la séance

Retiré
Retiré

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

4. **Adoption des procès-verbaux de la séance spéciale du budget le 16 décembre 2006 et de la séance ordinaire du 16 décembre 2006**

Séance ordinaire du 16 décembre 2006

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

07-01-265

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2006 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la directrice générale et sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance spéciale de l'adoption du budget le 16 décembre 2006

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

07-01-266

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance spéciale de l'adoption du budget le 16 décembre 2006 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la directrice générale et sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

Mme Josée Brouillette fait lecture de la liste de correspondance et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2006**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés., fait la lecture du rapport financier au 31 décembre 2006.

07-01-267

Il est **PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 12 AU 31 DÉCEMBRE 2006**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Josée Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 7 244.52 \$.

07-01-268

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2007**

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés., fait la lecture des comptes à payer pour le mois de janvier 2007.

07-01-269

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de \$1 756.59, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la directrice générale et sec.-trés. et un certificat de disponibilité est émis par la directrice générale et sec.-trés.

6.4 ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2006

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés., fait la lecture du rapport budgétaire au 31 décembre 2006.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS
Aucun dépôt de documents.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement #232 modifiant les principaux usages permis dans les zones 11-A et 13-A définies au règlement de zonage numéro 122.

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier les principaux usages permis dans les zones 11-A et 13-A définies au règlement de zonage numéro 122.

Les principales modifications concernant l'adoption de ce règlement se résume ainsi :

La grille de spécification du règlement de zonage numéro 122 est modifiée pour remplacer dans les zones 11-A et 13-A, l'usage principal agricole par un usage principal forestier.

De plus, la désignation de ces zones tant sur le plan de zonage que sur les grilles de spécifications est également modifiée pour que :

L'ancienne zone 11-A devienne désormais la zone 11-F;

L'ancienne zone 13-A devienne désormais la zone 13-F.

9. RÈGLEMENTS

9.1 Adoption du règlement #229 visant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2006;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), adopter un règlement pour fixer la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 16 de ladite Loi établissent le montant minimum de la rémunération annuelle d'un maire et d'un conseiller;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 19 de la Loi prévoient que tout membre du conseil reçoit au surcroît une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération auquel il a droit;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

07-01-270

RÉSOLU par l'unanimité conseillers et du maire, qui exerce son droit de vote, tel que stipulé par La Loi;

QUE le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement numéro 215 concernant la fixation de la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers. »

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de modifier le règlement numéro 215 concernant la fixation de la rémunération et de l'allocation de dépenses du maire et des conseillers.

Article 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 215

L'article 4 du règlement numéro 215 est modifié pour se lire désormais comme suit :

« ARTICLE 4- Pour l'année financière 2007, à compter de l'adoption du présent règlement, la municipalité versera au maire comme rémunération annuelle une somme de quatre mille (4 000) dollars. À cette somme, s'ajoute une allocation de dépenses égale à la moitié de la rémunération, soit deux mille (2 000) dollars.»

Article 5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 215

L'article 5 du règlement numéro 215 est modifié pour se lire désormais comme suit :

« ARTICLE 5- Pour l'année financière 2007, à compter de l'adoption du présent règlement, la municipalité verse à chacun des conseillers comme rémunération annuelle une somme de mille trois cent trente-trois (1 333) dollars. À cette somme, s'ajoute une allocation de dépenses égale à la moitié de la rémunération, soit six cent soixante-six et cinquante (666.50) dollars. »

Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

10. **RÉSOLUTIONS :**

10.1 **Renouvellement de la cotisation à l'Association des Directeurs municipaux du Québec.**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et sec.-trés. de la municipalité doit pouvoir consulter les sources multiples dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec est une organisation fiable pour la formation et pour l'information touchant la gestion municipale ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité des membres

07-01-271

QUE le renouvellement de la cotisation de \$295.00 plus les taxes soit financé à même le budget prévu pour les cotisations/abonnements de 2007, code 2130494 et que le paiement en soit autorisé.

10.2 **Suivi biologique de la frayère en eau calme du lac Sergent – année 2007.**

CONSIDÉRANT qu'un suivi biologique de la frayère en eau calme du lac Sergent devra être réalisé pour l'année 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pro-Faune a déjà effectué le suivi pour l'année 2005 et par le fait même, nous a acheminé une soumission pour l'année 2007 ;

07-01-272 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité

QUE le contrat du suivi biologique (2^{ème} période) de l'aménagement de compensation d'habitat du poisson réalisé en 2004 soit octroyé à la firme PRO-FAUNE pour l'année 2007 tel que décrit à leur offre de service (N/Réf : 07-495) ;

QUE le paiement au montant total de \$ 3 195 (taxes en sus) soit autorisé et que la dépense soit imputé au poste budgétaire .suivant : Dépenses d'immobilisations – barrage – code 3622110.

10.3 Octroi de contrat – mise en place d'un site Web

CONSIDÉRANT que la création et la mise en place d'un site Web de la Ville de Lac-Sergent a été votée en décembre 2006 lors de l'adoption du budget 2007;

CONSIDÉRANT que le GROUPE SDP nous a fourni une offre de service incluant la création et la mise en place ainsi que l'hébergement du site Internet de Lac-Sergent;

07-01-273 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE le contrat du site Web de Lac-Sergent soit octroyé au GROUPE SDP tel que décrit à leur offre de service (N/Réf : 15/12/06) ;

QUE le paiement au montant total de \$ 2 156 (taxes en sus) soit autorisé et que la dépense soit imputé au poste budgétaire .suivant : Dépenses d'immobilisations – Site Internet – code 3143027.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Consultation publique – 10 février 2007

M. le maire, Denis Racine invite la population à participer à l'assemblée publique concernant le second projet de règlement #225 sur la renaturalisation des rives qui se tiendra le 10 février prochain au Centre de Plein Air 4 Saisons à Lac-Sergent.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-01-274 **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 11h40.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-très.